

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

M. Poisson, M. Sermier, M. Tian, M. Hetzel, M. Furst, M. Straumann, M. Lazaro, M. Lequiller,
M. Cinieri, M. Dhucq, Mme Louwagie, M. Morel-A-L'Huissier, M. Darmanin, M. Fasquelle,
M. Gosselin, M. Meunier, M. Vitel, Mme Genevard et M. Mariani

ARTICLE 4

Substituer aux mots :

« certains de ces »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. La liste des régimes d'autorisation doit être précise et exhaustive. A défaut de pouvoir l'établir, il faut engager la mutation de l'ensemble des autorisations préalables en régime déclaratif.